

Prix de l'abonnement :

POUR LYON. Un an... 32 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. DÉPARTEMENT DU RHÔNE. Un an... 36 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10. MORS DU DÉPARTEMENT. Un an... 40 fr. Six mois... 20. Trois mois... 11.

LE SALUT PUBLIC

JOURNAL DE LYON

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET LITTÉRAIRE.

23 février 1850

ANNONCES : 30 cent. la ligne, RÉCLAMES : 50 cent. la ligne, payables d'avance. Les Abonnements durent des 1er et 16 de chaque mois. On s'abonne, dans les départements, aux Messageries et aux Directions des Postes. Toute demande d'abonnement ou de renouvellement doit être accompagnée d'une reconnaissance de la poste ou d'un mandat à vue sur LYON.

A LYON, aux Bureaux du Journal, pl. de la Clarté, 18. Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. BIGOT, rédacteur en chef. A GRENOBLE, chez M. CHAZANON. A PARIS, chez M. LEVOLLANT, 10, rue de la Harpe, vis-à-vis le Collège de France. On s'abonne chez M. HAVAS, rue de la Harpe, vis-à-vis le Collège de France.

BOITE POUR LES ANNONCES, AVIS, ETC., PLACE DES TERREAUX, MAISON THIÉFFAIX, 1. — DERNIÈRE LEVÉE A SEPT HEURES DU SOIR

Lyon, 6 Janvier 1850.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

C'est une triste tâche que celle de rendre compte des séances de l'Assemblée nationale, lorsque ces séances, comme celle du 2 janvier, finissent par des votes funestes au pays.

De toutes parts on se plaint des instituteurs primaires, du mauvais esprit qui les anime, de leur participation aux doctrines anarchiques et de leur active complicité dans une propagande démoralisatrice; de toutes parts on réclame contre eux des mesures répressives. Le gouvernement, frappé de la gravité du mal, fait droit aux justes demandes des populations alarmées; il présente une loi destinée à contenir les bons instituteurs et à frapper les mauvais; il fait son devoir, lui gouvernement, et l'Assemblée hésite devant le sien! Des ergoteurs, dont l'esprit défilant et dont l'ambition jalouse vient, en cette circonstance, appuyer la montagne, veulent savoir pour combien de temps la loi est faite, si elle retardera la grande loi sur l'enseignement, si le pouvoir n'en abusera pas, et autres questions de la même force. Grâce à eux, l'urgence de cette loi tutélaire n'est prononcée qu'à une voix de majorité, c'est-à-dire que l'urgence est accordée mais sans lui donner ce caractère de vigueur et d'énergie qui ajoute à la loi le prestige de l'autorité.

Si ceux qui ont contribué à ce résultat ont agi suivant l'intention que l'on prête aux légitimistes — dans le but de faire pièce au gouvernement, ils se sont étrangement trompés, car ils n'ont nu qu'à eux-mêmes en manifestant un mauvais vouloir inqualifiable sur une question où le ministère avait pour lui le bon droit et la nécessité, cet autre droit dont le socialisme nous fait en ce moment une loi souveraine.

Au commencement de la séance du 3 janvier, d'interminables réclamations se sont produites sur le scrutin de la veille; de nombreuses irrégularités ont été signalées, et ce pénible incident n'était pas terminé au départ du courrier.

Cela ressemble, dit notre correspondant spécial, à l'acte de contrition de l'Assemblée pour son inconséquence de la veille. Si au moins cet acte de contrition était accompagné d'une ferme propos de ne pas retomber dans les mêmes écarts!

Chemin de Lyon.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, les intrigues recommencent pour ajourner et entraver l'exécution de la ligne unique de Paris à Avignon. Cette fois la compagnie d'Orléans marche le front haut et a quitté le masque; elle propose de se charger de la ligne brisée de Paris à Lyon, se réservant ensuite de souder le chemin d'Avignon à Givors avec celui du centre. Le chemin d'Orléans peut dire :

J'embrasse mon rival, mais pour mieux l'étouffer! M. Bineau, qui a nettement adopté le principe

de la ligne unique, a repoussé les ouvertures que MM. Birlholony et Jaubert lui ont faites au nom de la compagnie d'Orléans; il persiste dans son projet. Mais battu auprès du ministère, le chemin d'Orléans va renouer ses intrigues du côté de la commission, dans le sein de laquelle il compte de chauds alliés.

Ce n'est là que le premier acte de la comédie à l'aide de laquelle on voudrait enlever à notre ville le transit des expéditions que le midi dirige sur le nord. Le second acte ne se fera pas attendre, c'est la soumission d'Avignon à Givors, dont nous avons parlé précédemment.

Nous espérons que la commission, prévenue de toutes ces menées ambitieuses et déloyales, saura les déjouer et ne se laissera plus surprendre. Une première fois elle a pu être dupe des calculs habiles de quelques groupements de chiffres; en se laissant tromper une seconde fois, elle serait leur complice. Elle ne le voudra pas.

C'est une chose étrange que la mobilité des opinions lorsqu'elles s'inspirent de l'intérêt privé, au lieu de puser leurs éléments dans l'intérêt général, dans l'appréciation impartiale des convenances publiques, dans la recherche consciencieuse du juste et du vrai. MM. Esfantin et Talbot, qui aujourd'hui combattent avec tant d'acharnement la ligne unique, pensaient autrement en 1846, alors que, administrateurs, l'un de la compagnie de Paris à Lyon, l'autre d'Avignon à Lyon, ils réalisaient par des combinaisons particulières le projet présenté aujourd'hui par le gouvernement. C'est dans ce but qu'ils avaient arrêté d'un commun accord les dispositions suivantes :

1o Isolement complet du chemin de Lyon qu'ils voulaient établir sur la rive gauche du Rhône, en amont de Lyon, afin d'éviter le chemin de Saint-Etienne;

2o Construction d'un matériel à six roues qui ne put, dans aucun cas, servir aux chemins du centre et d'Orléans;

3o Enfin soumission d'un embranchement de Fontainebleau à Nevers, afin de tenir suspendue sur les chemins d'Orléans et du centre la menace d'une concurrence, si ces deux chemins avaient la pensée de faire une concurrence à la ligne unique, en demandant la prolongation du chemin du centre jusqu'à Lyon.

Ainsi le chemin de Paris à la Méditerranée par le Bourbonnais, si vivement appuyé aujourd'hui par MM. Esfantin et Talbot, n'avait pas alors d'adversaires plus prononcés.

Nous avons sous les yeux un rapport présenté le 11 juin 1846 par le conseil d'administration de l'ancienne compagnie de Paris à Lyon, rapport qui réfute victorieusement les motifs invoqués en faveur du chemin de Paris à Avignon par le Bourbonnais. Nous publierions demain deux passages de ce rapport, dû peut-être à la plume de M. Esfantin. Le public jugera de quel côté se trouvait la raison, de quel côté elle est encore aujourd'hui; il verra en même temps où est la bonne foi dans le débat actuel.

Dans les conditions de l'arrangement primitif, intervenu entre M. Lacrosse et la compagnie de la ligne unique, il est une clause qui est, de la part d'une certaine presse, l'objet de commentaires dont nous ne comprenons pas la violence. Nous voulons parler du remboursement de cautionnement des anciennes compagnies que l'on repousse soit à titre de remboursement indirect, soit à titre d'encouragement à des grands travaux d'utilité publique. Ceux qui orient le plus, persuadés qu'il vaut mieux irriter les préjugés, amener les passions, que guider les jugements et éclairer les esprits, parient d'agiotage et de spéculations servies par ce remboursement. Et aussitôt tous ces gens si nombreux qui se paient de mots répètent en chœur que le remboursement est une manœuvre de bourse, une opération scandaleuse, une affaire déloyale; cet produit toujours son effet. La vérité est que le remboursement offert à titre de prime aux actionnaires, doit de favoriser les banquiers et les hommes de bourse, est, au contraire, le seul moyen de soustraire la compagnie à leur dépendance, en intéressant à la formation de ce capital le nombre immense de porteurs d'éventualités de ces cautionnements.

Le remboursement de cautionnement n'est point une chose nouvelle, tant s'en faut; nous citerons celui qui a si puissamment contribué à l'emprunt Gonichaux, celui de la compagnie du Havre par les plateaux dont M. Bineau était ingénieur, celui de la compagnie d'Orléans, et tant d'autres qui pourraient prouver au besoin que l'état, bien que devenu possesseur des cautionnements par le fait, a souvent considéré ses titres de possession comme imparfaitement établis, surtout lorsque la cause pénale du contrat a eu son action contre la volonté des contractants.

Loi donc d'attaquer le remboursement du cautionnement des anciennes compagnies, nous croyons que c'est là une excellente mesure pour multiplier à l'infini la participation des citoyens à une grande entreprise, pour en répartir les avantages entre le plus grand nombre possible d'intéressés, et éviter ces accaparements monstrueux dont le précédent régime nous a donné l'exemple. Si le remboursement était accessible à la critique, ce ne serait pas assurément par le côté qu'ont choisi les adversaires maladroits de la concession unique.

Il se passe maintenant aux Etats-Unis quelque chose d'analogue au travail de décomposition qui mine notre pays et arrête la marche du gouvernement. Les partis sont tellement fractionnés dans la chambre des représentants, qu'après quarante-huit tours de scrutin on n'a pu réussir à nommer un président; de sorte que le message du général Taylor est suspendu, car le message ne peut être communiqué qu'à une assemblée régulièrement constituée.

Est-ce que le gouvernement représentatif en serait dans sa phase de décadence? Jusqu'à présent il n'arien produit de bon pour la grandeur de la France, qui est bien évidemment au dessous de ce qu'elle a

été sous une autre forme de gouvernement! Non seulement aux Etats-Unis ils ne peuvent s'entendre sur le choix d'un président, mais les paroles les plus menaçantes pour l'un ou l'autre territoire et gouvernementale se font entendre à la tribune à l'occasion de l'esclavage. Les représentants des Etats-Unis sont menacés par les Etats à esclaves dont les représentants parient ouvertement aux abolitionnistes d'une séparation.

On nous écrit de Paris, le 3 janvier :

Hier dans la soirée, après la séance de ce matin, le triste vote de l'Assemblée avait produit une sorte de stupefaction et presque de désolation générale. Les représentants, en sortant de la séance, étaient affectés et découragés; on eût dit vraiment que l'Assemblée, comme d'habitude, venait de commettre un de ces actes déplorables qui pèsent d'un poids terrible dans les destinées politiques des corps législatifs, parce qu'ils leur ont leur injonction qui est leur force.

En réalité, on ne peut plus dire qu'il y ait aujourd'hui une mort. Qu'est-ce? Que fait-elle? Où sont ses actes? Voilà que le 3 janvier se brise et disparaît en trois coups d'impuissants dans l'urne du scrutin.

Voyez les quatre votes sur le renvoi de la loi de l'enseignement au conseil d'état, sur la garde mobile, sur les affaires de la Plata, et sur la loi de répression contre les instituteurs socialistes! Des quatre votes accusent la dissolution de la majorité dans les scrutins. Il est vrai que la victoire d'une voix, d'une unité, victoire péniblement trouvée au milieu des inconcevables erreurs du scrutin de division, assure un vote d'urgence à la loi. Mais quel succès pyrolytique! Au-delà des ministères et presque tous les gouvernements tombaient sous de pareils triomphes. Quelle force, quelle dignité, quelle considération cela donne aux pouvoirs suprêmes!

Trois fractions parlementaires ont concouru, dans des proportions égales, à former les 367 voix qui repoussent l'urgence. Pas une seule de ces fractions ne s'est proposée même but que les deux autres.

Ces trois fractions sont : 1o La montagne et ses dépendances; 2o Ce qu'on appelle le tiers parti; 3o La portion la plus aventureuse de l'opinion légitimiste.

La montagne ne veut ni la loi sur les instituteurs communaux, ni la loi générale sur l'enseignement.

Le tiers-parti a quelques scrupules au sujet de la loi relative aux instituteurs, mais il veut la loi générale d'enseignement; seulement il écarte la loi Falloux, pour s'en tenir au projet élaboré par le conseil d'état.

Le parti légitimiste n'attaque pas sérieusement la petite loi; il en reconnaît la nécessité et l'urgence; seulement, comme il s'agit d'un intérêt social du premier ordre, il prétend obliger l'Assemblée à compter avec lui. Il votera la petite loi si on lui garantit

FRUITION DU SALUT PUBLIC DU 6 JANVIER 1850.

ESAU LE LÉPREUX.

(ROMAN EN QUATRE PARTIES.)

HISTOIRE DU TEMPS DE DUGUESCLIN.

Suite. — Voir les numéros à partir du 24 août.

— Il fallait bien remplacer mon attelage dévoré cet hiver par les loups du seigneur! Et à qui aurais-je demandé des nobles d'or pour acheter des bœufs? Oui, Jehanne et sa fille traînaient la charrue, comme des bêtes de somme, sous le soleil ardent; la sueur coulait en longs ruisseaux de leurs pauvres membres; l'haleine sifflait entre leurs dents; leurs genoux tremblaient et détaillaient; mais elles avaient bon courage, parce que cette terre qu'elles labouraient à la peine de leurs corps devait leur rendre la vie de nos enfants. Ah! quelle dure vie à acheter, Jésus! J'étais donc là appuyé sur la charrue, et je regardais ces innocents, que vous voyez-là moribonds, joint à deux pas du tronc nouveau d'un chêne qui faisait fourche à sa racine et qui se bifurquait en l'air comme deux flèches verdoyantes hors de la troussée de l'archer. De les voir jouer et rouler l'un sur l'autre, d'entendre résonner leurs petits rires d'argent, ça nous réjouissait le cœur comme une gorgée de bon vin, et ça nous reposait de la fatigue de midi. Tout-à-coup, ô sainte Vierge miséricordieuse! le rire s'étrangla dans le gosier des enfants; j'entends deux cris rauques de terreur qui m'appellent; ils veulent fuir et tombent, le pied embarrassé aux rugueuses racines du tronc et à deux pas j'aperçois

la tête bideuse d'une louve énorme, la bave à sa gueule rouge, à la langue pendante, ses yeux sanglants fixés sur les enfants. Je n'eus pas le temps de parler ni de penser. Je m'élançai, le couteau à la main, et d'un bond je sautai au tronc du chêne. Heureusement la louve était si grosse qu'elle était restée prise dans la fourche et s'y débattait en efforts couragés; ses crocs flairaient les enfants. C'était effrayant à voir. Son hurlement sinistre glaçait le cœur de Jehanne, mais moi je ne l'entendais pas. Je lui enfonçai le couteau dans la gorge. La douleur la fit s'arracher de l'état qui l'emprisonnait, elle me renversa du choc, et ma main resta mordue dans sa gueule saignante; mais les enfants étaient saufs.

Elle se traîna à terre et expira les yeux ouverts. J'emportai la louve dans ma maison, avec l'aide de mes voisins. Voilà mon crime. Un des gardes du capitaine de venerie m'avait vu sauver mes enfants et tuer le gibier du prince. Il n'y avait pas à nier. J'étais condamné d'avance ainsi que ces pauvres gens qui m'avaient aidé au lieu de me dénoncer. Les archers vinrent dès le soir pour me prendre. Nous avons été avertis à temps et nous avons fui vers les bois en abandonnant nos cabanes que les laches, furieux de manquer leur proie, ont brûlées derrière nous. Notre fuite a été éclairée par l'incendie de nos pauvres logis.

C'est donc ainsi que les seigneurs traitent leurs vassaux en Guyenne? s'écria le vagabond inconnu; mais ils finiront par dépeupler les campagnes!

— Oh! le paysan est heureux sous le gouvernement du prince de Galles, reprit Daniel avec son sourire farouche, en comparaison du Jacques des autres provinces. Le routier, noble ou vilain, mesure sa gloire à son butin. Il assaille les châteaux par échellade, de nuit, met le châtelain en prison et à rançon, et revend le château. Il bute le feu aux maisons des bourgeois, et, après avoir forcé coffres et écrins, il disparaît. Quant au paysan, il ne dort plus. Celui qui est riverain d'un fleuve passe la

nuit dans des files ou dans des bateaux arrêtés au milieu du fleuve. D'autres se creusent des villages souterrains dans la terre et s'y réfugient, heureux quand ils peuvent y cacher leurs bestiaux et y trouver un puits pour avoir de l'air et de l'eau!

— Mais ces paysans sont donc des lâches? dit l'inconnu; pourquoi ne se défendent-ils pas contre ces malandrins?

— Parce qu'ils n'ont qu'un rayon pour cuirasse et qu'une fourche pour épée! répliqua tristement Daniel. Deux fois le désespoir les a fait sortir du fond de leurs tanières, mais après de grands massacres les pauvres Jacques ont dû renoncer à la lutte.

— Mais au lieu d'attendre la mort dans les tortures de la faim et d'imposer cet horrible supplice à vos enfants, que ne vivez-vous de braconnage? Le gibier manquet-il donc aux forêts?

— Hélas! sortir de cette retraite, c'est risquer de tomber entre les mains des piqueurs!

— Par saint Jacques de Compostelle! cria le vagabond, mort pour mort, j'aimerais autant la mort par la corde que la mort par la faim; elle n'est pas plus gaie, mais on en souffre moins.

— Tu as raison, reprit le vassal, mais que veux-tu! habitué dès l'enfance à trembler devant ces brillants seigneurs, ces justiciers redoutables, je ne me suis jamais senti le courage de tuer, autrement que pour ma défense, le gibier que seuls ils ont le droit de chasser.

Le voyageur sourit et haussa les épaules en signe de pitié.

— Et pourtant, continua Daniel, j'ai souvent tenu au bout de ma flèche un daim gras qui aurait pu servir à nourrir ma famille pendant plusieurs semaines. L'arc était tendu, mais mes doigts n'osaient se détacher de la corde, et le cœur me manquait.

— Aujourd'hui, répliqua le vagabond qui commençait à ressentir lui-même les vertiges de la faim, c'est une

question de vie ou de mort, et il n'y a plus à hésiter.

— Que comptes-tu donc faire? demanda Daniel avec une inquiétude qui commençait à gagner ses compagnons.

— Prends ton arc et tes flèches, et viens avec moi! — Imprudent! murmura le vassal épouvanté; n'entends-tu pas le son des trompes et les abois des chiens se rapprocher de nous?

— Tant mieux! répondit le vagabond en s'emparant de l'arc et des flèches que Daniel tenait d'une main tremblante; nous n'en ferons que meilleure chasse, et tes orgueilleux berons nous serviront de rabateaux.

— Tu es trop hardi, vraiment, dit Daniel en retenant l'inconnu et en dardant sur lui des regards brillants de défiance. Tu ne crains donc pas d'attirer les chasseurs dans cette ravine et de nous dénoncer par ton coup de flèche à leur vengeance? Ne seras-tu point, par hasard, un espion du capitaine de venerie envoyé pour nous tenter?

Un dédaigneux sourire effleura les lèvres du voyageur; il allait répondre lorsqu'un cri de joie sauvage s'échappa de sa poitrine.

Un chevreuil aux yeux bruns et vifs, à la robe fauve, au ventre blanc, aux pattes noires, venait d'apparaître au bord de la fontaine et de s'arrêter sur ses jambes tremblantes au haut du sentier, cherchant éperdu le chemin qu'il devait suivre pour dépitier les chiens.

Profitant de ce temps d'arrêt, le vagabond banda son arc, visa soigneusement le chevreuil effaré qui ne l'avait pas aperçu et écoutait d'une oreille inquiète le bruit de la chasse; puis la flèche partit et atteignit le pauvre animal entre les côtes.

Les paysans avaient regardé avec stupeur l'action rapide de l'inconnu.

Le chevreuil blessé voulut fuir en emportant dans

que la grande sera votée. Donnant, donnant. Mais encore il faut s'entendre. Sur le terrain de la loi organique, le parti légitimiste veut tout le contraire de ce que demande le tiers-parti. Il repousse le système du conseil d'état, et exige impérieusement la loi-Fal-loux.

« On a tant parlé, même hier, de transactions, qu'il faut bien démontrer à ceux qui sont toujours disposés à blâmer le gouvernement, que, dans les conditions qu'on lui a faites, toute transaction devient impossible.

« En effet, s'il lui convenait de s'engager à défendre jusque dans ses moindres détails la loi-Fal-loux, il satisferrait sans doute la portion légitimiste de la majorité, mais il ferait jeter les hauts cris à cette autre fraction qu'on appelle le tiers-parti. D'un autre côté, s'il inclinait vers le projet du conseil d'état, comme le voudraient M. Barthélemy Saint-Hilaire et ses amis, il encourrait les anathèmes de M. Vézin, de M. Raudot, de M. Thominé Desmarestes et de toute l'avant-garde légitimiste.

« Ce qu'avait à faire le ministère, il l'a fait. Son langage a été loyal et conciliant; il ne méconnaît pas le droit souverain de l'Assemblée, mais il remplit son devoir en invoquant à l'appui de la loi qu'il a présentée, les grands intérêts d'ordre qu'il a mission de défendre. »

Nous avons dit que si la république devait périr, elle ne succomberait que sous les coups du socialisme, et cela parce que le socialisme est la destruction de la société, et que la société, lorsqu'il s'agit pour elle de vie ou de mort, briserait la forme gouvernementale qui voudrait s'écrouler, pour en prendre une autre plus appropriée à sa nature et à ses besoins.

C'est la seule vérité qu'il n'y a pas besoin de démonstration. Aussi sommes-nous affligés de voir le *National*, qui a combattu en juin 1848 la république démocratique et sociale, se proclamer aujourd'hui socialiste. Il s'agit de la part du *Courrier de la Somme* la sorte suivante :

« Et c'est pitié, vraiment, de voir les misérables contorsions que fait aujourd'hui ce journal renégat (*le National*) pour geindre, du haut de son républicanisme aristocratique, le credo du socialisme en guenilles! »

« *Republicanisme et socialisme*, mais dit-il, sont deux termes rigoureusement synonymes. Sans socialisme, la république n'a pas de raison d'être; sans république, le socialisme ne peut pas même exister. — La république comme moyen, le socialisme comme but, voilà *DÉSORMAIS* la formule de la démocratie. »

« Ah! *Désormais!* ce mot est bon à savoir, messieurs. Ainsi donc, grands comédiens de libéralisme, de républicanisme, de démocratie, vous voilà devenus *désormais* comédiens de socialisme! »

« A merveille! en vérité! Et vous croyez le peuple français assez bête pour se laisser prendre à cette grossière ruse! »

« Vous croyez qu'il ne comprendra pas pourquoi et comment le socialisme est *DÉSORMAIS* VOTRE BUT, à vous qui, il y a quelques mois, traitiez le socialisme à coups de canon, et jetiez les socialistes sur les pontons par milliers et sans jugement! »

« Vous croyez qu'il ne comprendra pas pourquoi et comment la république est plus *DÉSORMAIS* pour vous qu'un MOYEN, vous qui, il y a quelques mois, la déléguiez, dans votre constitution, la forme DÉFINITIVE du gouvernement, et qui refusez, dans cette même constitution, de lui donner l'épithète de sociale! »

« Vous essayez cela, messieurs les habiles; et vous avez tant de fois et avec un tel succès dupé la naïve crédulité publique par l'hypocrisie de votre dévouement pour le peuple que vous espérez la duper encore et toujours. »

« Et vous êtes rassuré d'un tel succès pour le bon sens de ce peuple, que vous ne prenez même plus la peine de dénigrer, sous la plume des écrivains, le système de vos transfigurations politiques. »

« Vous vous trompez, messieurs. Le peuple vous comprend et vous juge. Il paie assez cher aujourd'hui l'égeisme qui l'a porté un jour à se livrer à vous et à se faire l'instrument aveugle de votre insolente exaltation, pour ne pas vous servir une fois encore de marionnette. »

« Le peuple sait que si vous avez voulu la république au lieu de la monarchie, ce n'était pas pour lui, c'était pour vous; et qu'en attendant qu'un nom de la république vous lui eût servi son travail et son pain, et lui eût donné l'impôt des 45 centimes, vous vous gorgiez, vous, de gros traite-

ments, de luxe, de plaisirs et de voluptés aux dépens du trésor public que vous avez épuisé. »

« Le peuple sait que si vous lui avez donné le vote universel, ce n'était pas dans le but de l'élever en l'initiant à la vie politique, mais dans l'espoir d'assurer votre domination en l'appuyant sur la complaisance inintelligente du nombre. »

« Le peuple sait que tant que vous avez été les maîtres et seigneurs, les despotes et les fastueux sardanapales de la république, loin de vous dire socialistes, et de vous proposer le socialisme comme but, vous prononciez anathème contre tout ce qui tendait à vous troubler dans la voluptueuse jouissance de la république, qui était à votre avis ALORS, parce qu'elle vous donnait les richesses et les honneurs à profusion, le dernier mot de la perfection sociale. »

« Le peuple sait que vous n'avez commencé à trouver la république insuffisante que du jour où, chassés du pouvoir par la colère et le dégoût de la nation, vous avez vu vous échapper la proie que vous dévoriez avec tant de délices, sans vous soucier, certes, du sort de ceux qui avaient fait au dessous de vous. »

« Le peuple sait que si le socialisme, que vous traitiez naguère comme votre implacable ennemi, est *DÉSORMAIS* votre BUT, c'est parce que, redevenus sous la république ce que vous étiez sous la monarchie, des ambitieux doués d'un insatiable appétit, mais aussi ignorants et aussi impuissants qu'avant, vous voulez faire de la république ce que vous avez fait de la monarchie, et reconstruire, après un 24 février socialiste, les ignobles saturnales du 24 février républicain. »

« Le peuple sait tout cela, messieurs, et il sait surtout que c'est toujours à ses dépens que vous vous proposez de jouer incessamment le jeu des révolutions que vous trouvez profitable, sans doute, mais qu'il apprécie, ici, *désormais*, à sa juste valeur. »

« Le peuple ne sera pas dupe de vos audacieuses apostrophes ni du motif qui les inspire. »

« Mais vous avez laissé échapper un mot que nous voulons qu'il retienne, et auquel nous ferons porter toutes ses conséquences: »

« Sans socialisme, avez-vous dit, point de république! — Or, la France ne veut point de socialisme... Qu'elle médite donc, et qu'elle agisse! »

L'Observateur Romain annonce que le général en chef de l'armée espagnole, F. de Cordoue, est arrivé à Rome le 27 décembre et a fait immédiatement une visite à M. Baraguay d'Hilliers.

Deux compagnies du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie française sont parties pour Rieta où elles vont remplacer les Espagnols.

#### (Correspondance spéciale du SALUT PUBLIC.)

Paris, 3 janvier 1850.

Il ne faut pas s'y tromper, le vote d'hier est un symptôme grave; ce n'est pas encore un événement, mais il en fait pressentir beaucoup. N'est-ce pas une chose déplorable de voir une assemblée souveraine divisée en deux parts si égales que le moindre déplacement d'une ou deux voix peut changer ses décisions et faire dire un jour oui à ce souverain irresponsable et le lendemain non? N'est-ce pas un malheur que les destinées d'un grand peuple dépendent de l'assiduité d'un représentant, d'un accident, d'une maladie, d'une chute ou d'un rhume qui retien-drait chez lui tel ou tel membre de l'Assemblée? Quelle autorité veut-on que des résolutions prises à une aussi imperceptible majorité aient dans un pays où l'on est toujours disposé à mettre en question la valeur de la loi?

Je le répète, ce vote est un grave et menaçant symptôme, rapproché surtout des deux votes qui l'ont précédé soit sur la garde mobile, soit sur l'affaire de Montevideo. Que ces trois votes où il y a tant de confusion et d'impuissance aient eu le temps de se répandre dans la France entière, et ils en rapportent un sentiment de défiance universelle contre le mérite d'une assemblée qui ne sait pas avoir une volonté ferme, une pensée énergique.

On peut faire sur le vote d'hier de longues dissertations et de magnifiques discours, mais ce vote est un fait dont rien n'atténue la portée. Toute la soirée et ce matin l'opinion publique à Paris en était vivement préoccupée et d'une manière fort défavorable à l'Assemblée.

Ce sont les légitimistes qui en cette occasion ont fait cause commune avec la montagne, et qui ont amené le résultat que je déplore si vivement. Cette alliance étrange s'est renouvelée plusieurs fois depuis quelque temps, et à chaque occasion le parti légitimiste en est sorti amoindri et déconsidéré. Encore quelques coalitions de ce genre, et ce parti si honorable sera irrévocablement compromis par les meneurs trop ardents qui en font l'instrument de leurs passions.

Le président de la république est affecté de l'attitude que prend l'Assemblée; il entrevoit de grandes difficultés dans l'audace et la mobilité de ses votes, et, loin de se réjouir de la voir ainsi s'amoindrir elle-même, il se demande où le principe d'ordre trouvera l'appui nécessaire à son triomphe si la représentation nationale est impuissante.

Le ministère a cru que ce vote était un acte d'hostilité contre lui, et il a eu un instant l'intention de se retirer; mais ce n'est pas lui qui est en jeu, c'est l'Assemblée elle-même qui se déchire et qui porte la lutte dans son propre sein. Le ministère n'y est pour rien; on l'a compris à l'Elysée, et l'on a refusé les démissions que le cabinet tout entier offrait hier au soir.

Le parti modéré se préoccupe des trois représentants que Paris doit nommer bientôt. Ses candidats sont MM. de Rambuteau, ancien préfet de la Seine, les généraux d'Arbouville et Levailant. M. de Rambuteau a laissé de si bons souvenirs parmi la population parisienne que son nom ne saurait rencontrer une opposition sérieuse. Quant à M. d'Arbouville, c'est un de ces généraux sur le courage desquels on peut compter. Il prendrait place à l'Assemblée à côté des Grammont, des Tartas et autres qui, libres de toute coterie, font aux doctrines anarchiques et à leurs partisans une si rude guerre. Quant au général Levailant, il a gardé plus longtemps que de raison les illusions de l'Ecole polytechnique. C'est à trente ans, d'ordinaire, que le polytechnicien abandonne les idées préconçues et les systèmes mathématiques appliqués aux opinions politiques et sociales pour entrer dans la vie réelle et dans la sérieuse observation des faits. M. Levailant aurait fait exception à cette règle générale et serait demeuré un peu rouge-goutte; si cela est, il faut le repousser, car au point où l'on en est arrivé, il ne faut ni convictions chancelantes ni consciences douteuses, il faut nettement et franchement lutter contre la révolution.

L'Assemblée me paraît honteuse de son vote d'hier et depuis deux heures elle en fait son acte de contrition. C'est presque ajouter à sa faute en en demandant la responsabilité.

#### Travaux parlementaires.

La commission spéciale chargée d'examiner la proposition de M. Desmousseaux de Givré, tendant à réintégrer dans leurs fonctions les magistrats de la cour des comptes révoqués en vertu du décret du 18 avril 1848, a terminé son travail. Elle propose, par l'organe de M. Chegaray, son rapporteur, de déclarer l'urgence et d'adopter la proposition amendée.

— On a distribué ce matin: 1<sup>o</sup> Un article additionnel au projet de loi relatif au gouvernement oriental de M. Raudot, aux termes duquel la France cesserait le paiement du subsidé stipulé par la convention du 12 juin 1848 en faveur de Montevideo; 2<sup>o</sup> Un amendement analogue de M. Francisque Bouvet, aux termes duquel les États-Unis et l'Angleterre seraient invités par la France à arbitrer, dans un concert commun, au sujet des affaires de la Plata.

— La commission des crédits supplémentaires a examiné hier, comme l'ont annoncé plusieurs journaux, l'amendement de M. de Rancé, tendant à faire voter un crédit de dix millions pour appuyer, par une force suffisante, nos négociations dans la Plata. On a discuté jusqu'à 6 heures, et on s'est séparé sans rien décider. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que M. Daru a été invité à présenter à ce sujet un projet de résolution qui sera examiné demain par la commis-

sion, et après-demain probablement par l'Assemblée, en séance publique.

#### Lettre politique et financière.

Paris, 3 janvier 1850.

Le déplorable vote qui est sorti du scrutin dans la séance de l'Assemblée législative d'hier, n'a pas produit sur les fonds publics le mauvais effet qu'on en aurait pu attendre.

Hier soir et ce matin le 5 0/0 est descendu, il est vrai, à 92 55, mais au parquet il a été constamment demandé, et s'est élevé et ferme à 92 80, en hausse de 5 c. sur hier.

Le 3 0/0 reste, sans changement sur hier, à 56 80; quant aux autres valeurs, elles n'offrent pas, pour la plupart, de variations notables.

Les affaires ont été beaucoup moins animées qu'hier, et aujourd'hui, malgré la bonne tenue de la rente, il est probable que l'affaire des instituteurs primaires en arrêtera l'essor. Ce qui est favorable à la hausse, c'est que la rente paraît être en ce moment dans des mains solides, et que les spéculateurs à la hausse resteront fermes sur leurs opérations tant qu'il ne surviendra point d'événement politique inquiétant. Les nouvelles étrangères n'ont plus d'influence sur la place; on ne s'occupe que des questions intérieures, et celles qui sont en ce moment sur le tapis peuvent produire, suivant leur solution, de grandes variations sur les fonds publics.

#### CHRONIQUE PARISIENNE.

On assurait ce matin que le ministère avait offert hier au soir sa démission collective au président de la république.

Quoi qu'il en soit, toute la matinée, depuis 9 heures jusqu'à une heure de l'après-midi, les députés et venues aux ministères, au palais Bourbon et à l'Elysée ont été incessants.

D'un autre côté, de longues conférences ont été tenues, hier au soir et ce matin, par plusieurs membres de la majorité. Le général Cavaignac assistait hier et aujourd'hui à la séance.

L'intimité du président de la république avec le général Changarnier est plus grande que jamais. Ce fait paraît pour tous réduit à néant quelques sois bruits qui s'étaient répandus sur de prétendues dissidences entre ces deux éminents personnages.

— On nous assure que le comité de l'Union Electorale de Paris doit proposer la liste suivante aux choix des électeurs pour les trois nominations à faire en remplacement de MM. Boichot, Ratier et Considérant: MM. les généraux Ducos, de Labitte et Rostolan; d'Arbouville et Levailant; de Rambuteau et Persil, ancien pair de France; Amédée Thayer; Luineau, ancien député de la Vendée; Bonjean, ancien membre de la constitution; Fabbé-Cogueron, ancien député de la Vendée; la *Belle Poêle*; Mar-bonn, fondateur des crèches et Cochis, avocat, pe-tit-fils du fondateur de l'Aspic de ce nom.

— On assure qu'une circulaire du ministre de la justice adressée aux procureurs généraux et aux procureurs de la république, leur recommandant de surveiller la conduite des instituteurs communicaux, et de déférer aux tribunaux correctionnels ceux d'entre eux qui, à l'occasion de leur enseignement, auraient tenu des propos séditieux ou des discours contraires à la religion ou à la morale. Cette circulaire a été écrite à la demande d'un grand nombre de préfets.

— On dit qu'il est question de nommer M. de Perreuse, maire de la commune de Nogent-sur-Marne, ami personnel de la famille Bonaparte, à Munich (Bavière). Le poste de Madrid lui avait été offert dans le principe. M. de Perreuse est le neveu du général Piat.

— Le ministre de la marine vient de donner l'ordre d'armer trois bâtiments de guerre pour aller renforcer l'escadre de la Plata. Ces bâtiments devaient être prêts à partir aussitôt le vote de l'Assemblée sur la question de la Plata.

— On assure que l'affaire des îles Sandwich est

son flanc la flèche meurtrière, mais ses jambes fléchirent sous lui et il tomba baigné dans son sang, en poussant un gémissement plaintif.

Le vagabond franchit rapidement le sentier et, chargeant le gibier sur son gibier sur ses épaules, il rejoignit les vassaux égarés de tant d'audace et surtout de tant d'adresse. Mais le repas qu'ils avaient en perspective leur fit bientôt oublier leurs injurieux soupçons, et la joie se peignit sur les visages de tous ces affamés.

— Par saint Jacques! dit en riant l'inconnu tout en se déchargeant de son fardeau, voilà qui va remplir la chasse et mettre les chiens aux abois.

— C'est un coup hardi qui prouve que ce n'est pas toujours celui qui chasse la bête qui la tue, dit Daniel.

— No chertons pas encore victoire, mes frères, car ce n'est pas sans plus toujours celui qui la tue qui la mange, répondit le vagabond en commençant à déléger le chevreuil en venant expérimenter.

En effet, tandis que les vassaux, dans leur avidité, ramassaient les uns des branches sèches et que les autres ramanaient les branches presque éteintes, ils entendirent la voix des chiens se rapprocher et les clameurs confuses de la chasse devenue de plus en plus distinctes.

Tous les paysans tressaillèrent, en tendant l'oreille. L'inconnu seul resta impassible.

— Nous sommes perdus! s'écria Daniel avec un accent de terreur inexprimable. Ma pauvre Jehanne! mes pauvres enfants! Mauit vagabond, pourquoi as-tu tué ce chevreuil? La tête de la meute aboie déjà sur la colline.

A ces mots, femmes et enfants se levèrent, comme mus par une puissance surnaturelle, et se dirigèrent vers une espèce de tanière pratiquée comme dernier refuge dans l'épais feuillage du fourré, où l'entrelacement des branches interceptait même les rayons du soleil.

Les chiens arrivaient, suivant le chemin qu'avait parcouru le chevreuil, et derrière eux on entendait les cris des piqueurs.

En présence du péril imminent, les serfs sentirent se réveiller en eux les soupçons que leur avait inspirés l'inconnu.

— Oh! je me doutais bien qu'il ne s'était glissé parmi nous que pour nous livrer aux varlets de vénerie, s'écria Daniel.

— Pas de pitié pour le traître! ajoutèrent les autres paysans en tirant leurs couteaux.

— Ça, mes compagnons, dit le voyageur qui se mit en défilé avec son lourd gourdin, si la main vous démange pour le meurtre, cherchez un gibier plus facile à abattre que moi!

— A mort! à mort! s'écrièrent les vassaux en tournant autour de lui avec leurs lames étincelantes.

— Vous perdez votre temps, mes agaçaux, et vous oubliez que la corde qui vous menace s'allonge à chaque pas des chiens vers vous. Arrière donc si vous ne voulez pas tomber sous le poing et le fouet des piqueurs. Et surtout plus un mot, plus un cri, ajouta l'inconnu avec un geste impérieux, car vos cris vous perdraient, et moi, qui veux me dévouer pour vous, je ne pourrais plus vous sauver.

Le bruit des cors se rapprochait toujours. Les paysans, d'abord subjugués par l'énergie de l'inconnu, se sentirent mordus au cœur par une frénésie de rage, et se jetèrent sur lui pour l'entraîner avec eux dans le fourré, tandis que Daniel lui criait :

— Pourquoi veux-tu te séparer de nous, si tu n'es pas un espion? Partage notre sort. Tu seras découvert et pendu, ou tu te sauveras avec nous!

Il était temps. Les chiens, remplissant l'air de leurs cris furieux, fondirent comme une avalanche sur la place où gisait le chevreuil éventré.

Le vagabond, repoussant alors les vassaux qui cherchaient à comprimer ses mouvements avec la sauvage énergie de la peur, leur dit à voix basse :

— Misérables tous! croyez-vous que les chasseurs ne

chercheront pas le braconnier qui a tué cette bête! La flèche qui l'a percé n'a pu tomber du haut des airs! L'arc de Daniel est resté sur l'herbe! Laissez-moi donc essayer de détourner leurs soupçons sur moi avant que les chiens ne corrent ce taillis et ne le fouillent de leurs gueules sanglantes!

Et il s'élança hardiment hors du fourré, où serfs, femmes et enfants restèrent blottis. Il fut aussitôt assailli et entouré par la meute haletante, et il commença à craindre de ne pouvoir se dégager de ce cercle de bêtes dont l'ardeur de la chasse avait irrité les instincts féroces, et qui se culbataient les uns les autres pour le déchirer comme une proie, lorsque les piqueurs arrivèrent, et parvinrent, à force de cris et de coups de fouet, à leur faire lâcher prise.

Sir Stephen Gosington, qui précédait le prince de Galles, parut alors au haut du sentier, et ayant compris d'un coup d'œil de quoi il s'agissait, désespéré de voir la chasse rompue, il ordonna qu'on pendit le braconnier sur l'heure.

Les piqueurs, à défaut de corde, délièrent celles qui accouplaient les chiens de la réserve. Pendant ces apprêts assez tristes pour l'inconnu, Edouard de Galles arriva lui-même sur la hauteur au milieu de ses lords et barons. Après avoir contemplé la scène bizarre qu'offrait en ce moment la foudrière, il descendit de cheval et se dirigea vers le groupe formé par le vagabond, le piqueur et les chiens.

Le coupable n'avait pas proféré une plainte, n'avait pas jeté un cri de détresse ou de grâce. Le prince de Galles, qui aimait les caractères courageux, s'approcha de lui :

— Tu es bien hardi, ribaud, d'avoir osé tuer la bête que ton seigneur poursuivait et que ses piqueurs avaient rabattue; bien maladroit, car tu ne pouvais manquer d'être surpris; bien orgueilleux, puisque tu n'implores pas de pitié.

Le braconnier leva ses yeux bleus sur Edouard.

— Vous n'êtes pas mon seigneur, répondit-il avec un fier sourire; j'ai tué le chevreuil parce que j'étais sûr que vous voudriez interroger celui qui vous volait votre chasse; je ne demande pas de grâce parce que j'ai commis le crime dont on m'accuse et que, suivant la coutume d'Angleterre, je mérite la mort!

Le Prince-Noir le regarda avec une profonde surprise.

— N'as-tu donc rien à obtenir d'Edouard de Galles? reprit-il.

— Une seule chose, répliqua le vagabond en reculant avec incertitude ses longs cheveux blancs sur ses épaules. Avant qu'on ne me passe autour du cou la corde de vos chiens, permettez-moi de recommander mon âme à Dieu!

Edouard, de plus en plus étonné de cette étrange annonce extraordinaire, lui fit signe de la main qu'il lui accordait le temps de faire sa prière.

— Est-ce que le digne évêque de Ségovie ne vous accompagnerait pas, messire prince? demanda le vagabond en prononçant autour de lui ses regards brillants d'un feu sombre.

— Quels rapports un ribaud comme toi peut-il avoir avec l'évêque de Ségovie? répliqua le prince de Galles.

— C'est moi, seigneur, qui hier lui ai tenu l'étrier au moment où il entrainait dans Bredaux, et je désirerais qu'il pût m'assister aujourd'hui, au moment où je vais être lancé dans l'éternité.

— Tu le passeras forcément de son pieux office, car il n'a pas eu le temps de prendre sa part d'un plaisir aussi mondain que celui de la chasse.

— Qu'à cela ne tienne, seigneur, répliqua froidement le vagabond. N'éprouvant pas le besoin d'être pendu sur l'heure, je consentirai volontiers à attendre jusqu'à demain.

En. GONZALES.

(La suite au prochain numéro.)

délégués du Luxembourg de déclarer s'il entendait se faire chef de bandits, M. Duchesne a sommé à son tour le délégué Malmard de dire s'il avait l'intention de se faire organisateur de la promiscuité. M. Malmard a répondu à cette sommation, et la Liberté nous apprend qu'il se défend de vouloir la communauté des femmes; ce qu'il veut seulement, c'est le perfectionnement du mariage!

Le travail de la commission chargée d'examiner les titres des condamnés politiques à des récompenses ou à des rémunérations avance rapidement. Il paraît qu'un bon nombre d'éliminations ont eu lieu. Les prétentions étaient incroyables. Des condamnés sous la restauration se présentaient encore! On a dû leur faire observer que déjà, après les journées de 1830, ils avaient reçu des dédommagements assez importants et qu'il n'y avait pas moyen de les placer de nouveau sur la liste. Une pareille décision ne saurait trouver de contradicteurs.

#### Cercle de la Bourse.

Il ne s'est traité aucune affaire aujourd'hui dimanche, à la petite bourse du passage de l'Opéra; le cours nominatif du 5 p. 0/0 était 92 60. Hier après la bourse il était tombé à 92 50, sur la nouvelle de la démission de M. le président Dupin; mais le soir il était revenu à 92 60.

On pense que l'élection de demain donnera une plus forte majorité à M. Dupin, et qu'alors celui-ci retirera sa démission. Les nouvelles extérieures n'apportent aucun fait de nature à influencer la rente.

#### CHRONIQUE PARISIENNE.

M. le président de la république assistait hier à la première représentation des *Mémoires du Pont-Neuf*, à la Porte-St-Martin. Une foule nombreuse se pressait sur le passage du prince, à l'aller et au retour.

Le gouvernement vient d'instituer un agent français à la Mecque, pour protéger les indigènes algériens qui, tous les ans, s'y rendent en grand nombre en pèlerinage.

Il paraît que les rouges ont exploité dans l'Hérault le rétablissement de l'impôt des boissons. Ils ont, à ce sujet, travaillé la matière électorale et obtenu des conseils municipaux à Pezenas et à Meze, où ces conseils étaient à renouveler. Au reste la propagande ne s'endort pas, et, si le gouvernement ne déploie pas la plus grande vigueur, nous ne tarderons pas à payer cher notre imprudence et notre quiétude.

M. Dupin aîné sera porté encore demain à la présidence; cela a été décidé dans la réunion du conseil d'état. Cependant nous devons dire qu'il n'y avait pas plus de cent membres qui eussent répondu à la convocation.

On annonce l'arrivée en France de M. Bisette, qui a dû quitter la Martinique à bord du dernier vapeur des Antilles.

Il y a eu ce matin parade au Carrousel, et, malgré la neige qui tombait en abondance, des promenades militaires ont été faites par différents corps de la garnison.

On rencontre dans les rues de Paris un très-grand nombre de gardes mobiles licenciés.

On assure que le général de cavalerie Lawoestine est parti en hâte pour Valenciennes, où se sont, dit-on, produites des manifestations regrettables dans un régiment de sa garnison.

Le bal de l'Opéra, cette nuit, a encore été très-nombreux et très-animé. On a cru y reconnaître divers hauts personnages du gouvernement, de l'assemblée nationale, de l'administration et de la magistrature. On a compté 22 dominos roses aux premières loges, qui appartiendraient, si la chronique est vraie, aux plus hauts rangs de l'aristocratie. Les danses ont été d'un échevelé qui ne laissait rien à désirer aux amateurs. Une vingtaine de Pierrots et de Pierrettes ont été jetés à la porte; enfin Musard, maire d'Auteuil, s'est surpassé dans le commandement de son orchestre.

Plusieurs graveurs sont occupés en ce moment à graver les médailles offertes par le gouvernement aux hommes qui, pendant le choléra, ont fait preuve de science, de dévouement, d'humanité envers leurs semblables. Ces médailles, en argent, sont au nombre de 2,000. Tous les noms des récompensés n'ont pas encore été inscrits au *Moniteur*.

La face représente une figure de la république assise et distribuant des couronnes. Sur le revers seront gravés le nom et le prénom de la personne à laquelle chaque médaille a été destinée.

Il est question du prochain retour d'Arnal aux Variétés. Le directeur de ce théâtre traite en ce moment avec le célèbre comique pour l'enlever au Vaudeville.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Suite et fin de la séance du 3 janvier.

M. Thiers termine son improvisation en disant que la France doit se faire respecter de loin comme de près. Il repousse toute pensée de paix, quand, sous cette paix, se cache la hampe du pavillon de la France.

M. Thiers, ministre de la justice: Depuis douze ans, M. Thiers propose l'adoption d'une question qu'il a faite sienné. Mais moi je connais cette question et je la discute avec désintéressement. Je n'ai pas de logique à suivre ni un caractère à conserver. (Marques d'impatience.) J'examine loyalement les faits; mais pour répondre à un orateur aussi éminent que M. Thiers, je ne puis le faire qu'en conservant ma liberté et mon droit de tribune. (Marques d'adhésion sur tous les bancs.)

M. le ministre dit que M. Thiers faisait en 1844 ce qu'on fait souvent à gauche aujourd'hui: il demandait une enquête. Il déclare que M. Thiers a écrit une dépêche qui fut affichée à Montevideo, pour empêcher les nationaux de s'armer. Il ajoute que nous avons créé ces embarras parce que nous avons oublié notre rôle de com-

merçants. Dans cette question, on ne parle pas de loyauté et d'honneur national, car il ne faut pas que partout où un de nos nationaux est molesté on soit obligé de faire la guerre. Le premier de nos nationaux émigrant ne peut ainsi engager la France. (Réclamations.) Ils ne peuvent l'engager à Montevideo. La France ne doit soutenir que le traité du 29 octobre 1840. Nous vous engageons à ajourner à trois mois ou à six mois la question de savoir s'il faut ou non déclarer la guerre.

L'orateur engage l'assemblée à ne pas se laisser entraîner par des influences passionnées qui viennent de Paris, et non de Montevideo.

La clôture de la discussion est réclamée. Une première épreuve est déclarée douteuse.

L'assemblée adopte enfin la clôture.

M. J. Favre propose, de concert avec MM. Cholat et Duché, un amendement qu'il retire bientôt après.

M. le président donne lecture d'un amendement de M. Garnier, que nous avons fait connaître hier.

La discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée.

#### NOUVELLES LOCALES.

Nous avons été témoins, avant-hier, d'un essai du nouveau système de vidange à vapeur, inventé par M. Rival. Nous avons vu pour la première fois des tonneaux de vingt hectolitres remplis en une minute, et sans qu'il se soit produit aucune odeur. Ce système a une grande analogie avec celui employé à Paris; mais il lui est supérieur par l'introduction de perfectionnements essentiels.

Voici, sommairement, ce qu'il consiste:

Les tonneaux sont en fer et organisés de manière à résister à une pression de 7 à 8 atmosphères; on produit le vide à l'intérieur au moyen de la vapeur. Cette opération du vide se fait avec la plus grande facilité, et, à peine sont-ils arrivés sur les lieux où a lieu le curage de la fosse, qu'on adapte des tuyaux, plongeant dans la fosse, à un robinet qui correspond avec l'intérieur du tonneau; c'est alors que, le robinet étant ouvert, le tonneau se remplit en moins d'une minute, et cela, nous le répétons, sans qu'il s'échappe aucune odeur. Des réservoirs cylindriques sont disposés sur les parties latérales du tonneau pour recevoir les gaz qui se dégagent de la vidange pendant l'aspiration.

Nous reviendrons sur ce système, qui est destiné à opérer enfin une révolution salutaire dans l'hygiène des grandes villes. Il réalise les deux problèmes vainement poursuivis jusqu'à ce jour par le curage des fosses d'aisance: promptitude et salubrité.

Ainsi le recommandons-nous à la sollicitude de notre administration municipale.

Nous avons reproduit hier, au sujet de l'arrestation de M. Fontanel, les renseignements de MM. Blanche et compagnie, patrons de cet individu, et ceux recueillis auprès de sa famille. En agissant ainsi nous n'avons fait que préciser des rumeurs qui circulaient dans le public avec plus ou moins d'exagération. Nous recevons à cet égard de M. Galerne, commissaire central, la lettre suivante que nous nous empressons de publier.

Lyon, 8 janvier 1850.

A Monsieur le rédacteur en chef du *Salut Public*.

Monsieur le rédacteur,

Je trouve tout naturel que les amis de M. Fontanel défendent leur ami, mais ce qu'ils écrivent depuis quelques jours dans les journaux ne fera pas que M. Fontanel soit innocent. M. Fontanel était positivement avec les individus qui condamnait les émigrants; il les touchait en quelque sorte; il guidait son cheval au petit pas, regardant à droite et à gauche, comme le faisaient les émigrants qui déjà avaient reconnu un agent de police sur la route. Je me suis présenté à M. Fontanel, mon écharpe à la main, il l'a parfaitement vue, et je lui disais en même temps: « Je suis le commissaire central, au nom de la loi, arrêtez. » Au lieu d'obtempérer à cet ordre qui lui donnait toutes les garanties s'il eût été étranger à la conduite des condamnés, il piqua son cheval pour partir au galop, mais un de mes agents sauta vivement à la bride de ce cheval, qui au lieu de partir se cabra; un autre prit la bride et fit un tel effort qu'il réussit à remettre le cheval sur ses quatre pieds. M. Fontanel, que j'exhortais toujours à descendre, se voyant pris, tira sur moi un coup de pistolet presque à bout portant; mon agent, le sieur Baudoin, qui touchait la jambe de M. Fontanel, indigné de la conduite de cet homme, tira lui-même sur lui et le manqua. Fontanel en écouta-t-il plus? Non, il résista malgré mes cris: *Descendez! Descendez!* et, à mon corps défendant, je fus forcé de tirer moi-même sur lui, et fort heureusement il n'a été que très-légerement atteint. M. Fontanel arrêté, conduit avec les autres prisonniers, a-t-il alors dit qu'il ne fit pas partie de ceux qui conduisaient les émigrants? Non, il n'en a pas dit un mot, il a même refusé positivement de dire à qui appartenait le cheval que j'ai été obligé de placer en fourrière.

Telle est, Monsieur le rédacteur, la vérité qui sera attestée à la justice par dix personnes au moins. J'ai l'honneur d'être, GALERNE.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, le 6 de ce mois, dans une des cheminées de l'hôtel de l'Europe, qui de la Révolution, à Lyon; mais, grâce à la promptitude des secours, on s'est rendu maître du feu avant qu'il ait produit aucun dégât.

Par suite de divers accidents on a transporté à l'Hôtel-Dieu, dans les vingt-quatre heures qui viennent de s'écouler, les nommés:

Bloval, Joseph, âgé de 58 ans, teinturier, domicilié Grande-Rue, 31, à Vaise. Ce malheureux s'est laissé tomber dans une chaudière de teinture, au moment où elle était en ébullition, et a eu la jambe droite brûlée.

Drivet, Charles, âgé de 38 ans, crocheteur aux bateaux à vapeur, natif de Lyon, y demeurant rue Vaubecour, 34, qui, en travaillant à la machine d'un des bateaux de la compagnie Bonnardel, s'est laissé prendre dans un engrenage qui lui a littéralement broyé le bras droit.

Marinier, Joseph, âgé de 33 ans, natif de Vaux-en-Yvelin (Isère), domicilié à Lyon, rue Terraille, 20, qui s'est brisé le poignet droit et fait une grave blessure à la tête dans une chute qu'il a faite au bas de

#### la Grande-Côte.

Les bonnes œuvres se font sans bruit, tandis que le mal s'accomplit avec scandale; de là vient le scepticisme à l'endroit du bien. On ne le voit pas; donc, pour certaines gens, il n'existe pas. Erreur! Cherchez, et à chaque pas vous trouverez de belles et bonnes actions qui feront aimer l'humanité. En voulez-vous savoir une bien simple, bien naturelle?..

Un des nombreux fils que la Savoie nous envoie chaque année était arrivé à Lons-le-Saunier, traînant à sa suite un tout petit enfant, à peine, hélas! tombé du sein maternel. Le grand et le petit savoyard avaient déjà vu de bien mauvais jours; mais là ce fut pis encore: peu de travail, point de pain, point de vêtements, point d'abri. L'enfant avait des semblants de chaussures et une moitié de culotte; sa santé, d'abord robuste, déperissait. Ses pauvres petits pieds, quand ils vinrent à rencontrer cette rude gelée, se couvrirent d'engelures; puis arrivèrent l'une après l'autre huit plaies qui s'envenimaient au contact de la bise glacée.

Un jour le pauvre enfant se trouva devant une maison; une femme en sortait. Emue de pitié, elle le fit monter chez elle, et le rechauffa d'abord; depuis deux nuits il couchait à la froide étoile, et manquait souvent de pain; le voyant à moitié nu, elle le garda, le vêtit, le nourrit, le soigna comme une mère aurait fait. C'était un quatrième enfant que Dieu lui envoyait: on pourrait dire un cinquième, car une vieille mère de 88 ans peut bien être comptée aussi pour un enfant, et pour le plus à soigner encore! Le petit ramoneur avait la coqueluche, on l'en guérit; deux fois par jour ses plaies furent pansées; elles se fermèrent peu à peu. Une seule résistait: un médecin fut appelé...

Que savez-vous de plus réellement charitable que ce trait de bonté de la part d'une femme dont l'âme devait être aigrie par de récentes déceptions? Il en est qui auraient détourné la vue de tant de misère et de souffrance; d'autres auraient donné de l'argent. Elle a donné mieux que cela: elle a donné des soins maternels; elle les a continués pendant que ses trois enfants, à elle, avaient la fièvre scarlatine. Que sait-on si Dieu ne les a pas sauvés en récompense de l'orphelin recueilli!.. (Sentinelle du Jura.)

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur,

Les soussignés vous prient de recevoir la lettre suivante qu'ils viennent d'adresser à M. le maire de la ville de la Guillotière:

Monsieur le maire,

Nous avons l'honneur de vous adresser un écrit difamatoire que nous avons reçu par la poste et qui a pour signature Pelletier, instituteur, rue Duphot, 8, à la Guillotière. Ce pamphlet, qui porte en lui sa réutation, conduirait inévitablement son auteur devant les tribunaux, si nous avions moins horreur du scandale et si, par là, nous ne craignons pas de porter atteinte à la prospérité des écoles dont vous êtes le protecteur naturel. Nous vous prions, Monsieur le maire, de transmettre cette fougueuse diatribe à M. le préfet, président du comité supérieur, qui, nous l'espérons, fera justice des calomnies dont nous sommes l'objet.

Recevez, Monsieur le maire, l'assurance de notre entier dévouement.

DECLAIRIEUX et CHERVIN, instituteurs communaux.

7 janvier 1850.

La troisième séance symphonique du Cercle musical aura lieu samedi prochain, 12 janvier, à 8 heures du soir; on entendra dans ce concert:

1<sup>o</sup> La symphonie de Beethoven en ut mineur;

2<sup>o</sup> Un concerto de violon composé et exécuté par M. Baumann.

3<sup>o</sup> L'ouverture d'Egmont, de Beethoven.

AVIS.—Les personnes qui auraient acheté, il n'y a que quelques mois, des montres en maillechort, croyant acheter des montres en or ou en argent doré, sont priées de vouloir bien se présenter au bureau central de police, à l'Hôtel-de-Ville.

#### Nouvelles étrangères.

##### ALLEMAGNE.

TRIESTE, 28 décembre. — Nous avons reçu aujourd'hui des nouvelles d'Athènes qui vont jusqu'à la date du 20 courant. Le ministère s'est retiré, et partout, notamment dans les îles, on remarque des symptômes d'une nouvelle agitation. Le roi manque de l'énergie nécessaire pour se dégager de l'influence et des intrigues des partis et adopter une politique vraiment utile aux intérêts du pays.

On faisait courir le bruit que la Porte-Ottomane était dans l'intention de céder à la Grande-Bretagne l'île de Ténédos; on allait jusqu'à dire le traité conclu.

HOLSTEIN-KIEL, 28 décembre. — Malgré les dispositions pacifiques qui régnaient à Copenhague, les ducs n'ont guère confiance dans des négociations directes, et l'on craint qu'elles n'aboutissent à aucun résultat utile. Aussi l'assemblée nationale a-t-elle adopté, dans sa dernière séance, une proposition de la droite et du centre droit ainsi conçue:

« La lieutenance sera invitée à continuer les armements de manière à être prêt à tout événement, si les négociations pour la paix n'amènent aucun résultat. »

La gauche avait proposé un amendement plus énergique, mais elle n'a pu le faire adopter.

SERVIE. — Nous lisons dans le *Lloyd* que les Serbes de Belgrade, non contents d'avoir refusé au sultan le tribut annuel, ont voulu renvoyer le pacha auquel ils avaient accordé trois jours pour quitter la forteresse. Au bout de ces trois jours, ils voulurent prendre la forteresse d'assaut; mais le pacha qui était sur ses gardes démasqua ses batteries et réduisit en cendres une partie de la ville.

VIENNE. — Les journaux allemands annoncent que l'empereur aurait envoyé au président de la république française son portrait avec une lettre manuscrite.

Le corps d'armée de Bohême est toujours renforcé par de nouvelles troupes.

#### ANGLETERRE.

MALTE, 27 décembre. — Le Sultan est arrivé le 26 dans ce port, venant de Constantinople et de Smyrne, apportant des dépêches de sir William Parker qui était avec la flotte anglaise à Moscanisi, golfe d'Adramiti, au sud des Dardanelles, où il était probable qu'il passerait l'hiver.

La flotte française n'avait pas quitté son mouillage de la baie de Vourla, golfe de Smyrne.

Des lettres de Constantinople annoncent que tout est tranquille sous le rapport politique et qu'il ne reste à régler que quelques points secondaires de la question hongroise. 3,000 Hongrois ont accepté l'amnistie; 1,500 resteront en Turquie; quelques-uns seulement seront envoyés en Grèce, si ce pays peut les recevoir.

Constantinople regorge de troupes. Une estafette est arrivée de Saint-Petersbourg à l'ambassade russe à Constantinople, et depuis ce moment il y a sans cesse échange de communications entre les représentants de l'Autriche, de la Russie et le divan; mais personne n'en connaît le résultat. Le sultan a plusieurs fois présidé le conseil des ministres, et il se fait de tous côtés des préparatifs de guerre. On envoie de nombreux renforts à Varna, Selestria et Schumla.

Plusieurs ouragans terribles se sont successivement abattus sur la mer Noire; plusieurs bâtiments ont péri corps et biens.

#### NOUVELLES DIVERSES.

LE DERNIER AMI DE L'HOMME.

Le dernier ami de l'homme, quel est-il? Voici ce que répond à cette question un journal satirique anglais:

« Sa femme peut l'abandonner, sa famille le désavouer, ses enfants quitter le foyer domestique, ses meilleurs amis comme ses pires connaissances le planter là, ses créanciers même le perdre de vue.

« Mais si pauvre, si grognon, si désagréable, si infirme qu'il soit, il est un être qui le suit partout où il va, et même au bord de la fosse où on va jeter ses os. N'est-il pas flatteur pour l'orgueil d'un Anglais de savoir qu'il a toujours à ses côtés un homme qui s'occupe de lui, qui prend soin de le surveiller, qui vient partager avec lui jusqu'à sa dernière tranche de pain? Plus de solitude, plus d'égoïsme possible. Et tout Anglais a deux ombres, dont la nature et le soleil lui fournissent l'une, le gouvernement la seconde, au moyen de cette association et participation, où l'administration prend toujours ce qu'elle veut, et l'individu met toujours plus qu'il ne veut. Encore faut-il remarquer que la première ombre se borne à suivre ou précéder le corps, tandis que la seconde s'y insinue et y fait le vide, lorsqu'après l'avoir bien poursuivi elle n'en obtient pas paiement. »

L'ombre et l'ami dont il est ici question, nos lecteurs l'auront déjà deviné, c'est... le percepteur des contributions. On ne pouvait lui consacrer une définition plus originale, et il est bien évident que, puisque les Anglais rient du *tax-gatherer*, le ministre des finances peut, sans inconvénient, doubler l'impôt.

Ajoutons que cet ami n'est pas celui des Anglais seuls. Il a le cœur large et nous embrasse tous dans son amitié.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen*, du 5 janvier:

« Une catastrophe déplorable, sous tous les rapports, a jeté hier la stupeur dans notre ville. Voici des détails sur cet événement:

« Le docteur S. E. reçut dans la matinée une lettre de M. Bautier, l'un des agents de change de la place, qui lui annonçait que, ne pouvant faire honneur à ses engagements et tenir notamment une promesse de remboursement qu'il lui avait faite d'une somme assez forte, il avait résolu d'en finir avec une position qui n'était plus tenable. Le docteur courut aussitôt au domicile de M. Bautier, où ses craintes et le contenu de cette lettre ne se confirmèrent que trop. Il était onze heures, et on lui dit qu'il n'avait pas encore paru et que sa chambre paraissait fermée à l'intérieur. On se hâta d'envoyer chercher un serrurier, ainsi que M. Demarigny, commissaire de police du quartier.

« M. Bautier était couché inanimé, sur le dos, sur son lit. Sa main droite tenait un pistolet déchargé, et de l'oreille du même côté avait coulé un petit filet de sang. La main gauche tenait un autre pistolet tout armé. La résolution du suicide avait été fortement arrêtée et très-froidement exécutée par M. Bautier. Il avait, la veille, emprunté chez un libraire le premier volume d'un dictionnaire de médecine, et sur une table ce livre était ouvert, dans sa chambre, au mot *asphyxie*. En effet, il avait tenté aussi ce mode de suicide. Après avoir baissé le tablier de sa chemise pour intercepter l'air, il avait rempli une grille de charbon allumé. Peut-être avait-il redouté, ainsi que l'indiquait le livre qu'il avait consulté, que l'asphyxie ne fût douloureuse ou ne se changeât en une léthargie dont on aurait pu le retirer, et il avait eu recours au pistolet. Ce qui est assez singulier, c'est qu'aucun des habitants de la maison n'a entendu la détonation.

« M. Demarigny avait, à son tour, envoyé chercher le juge de paix de la section, et les scellés ont été mis sur tous les papiers.

« Ce suicide est un sinistre pour notre place. Le défunt avait la confiance d'un grand nombre de personnes, et l'on estime le déficit de 7 à 800,000 fr. Il paraît que, non content de faire les affaires de ses clients, il spéculait pour son propre compte.

« Il y a trois ans, il avait été révoqué pour s'être livré à des spéculations défensives, celle des promesses d'actions. Depuis, il avait été réintégré, mais, par malheur, il avait mal usé de cette indulgence. »

### Rapport d'ensemble sur l'opération de Zaatcha.

Suisse.

Pendant cette période, M. le colonel de Barral m'a rallié avec 1,500 hommes de toutes armes. La lenteur forcée de nos opérations étonna les Arabes, met en émoi les tribus de la division, et bientôt des germes d'insurrection se manifestent dans toutes la subdivision de Bathna.

Si Abd-el-Afid, marabout influent, celui qui fut battu le 17 septembre, par M. le commandant de Saint-Germain, réunit de nouveaux contingents et menace la garnison de Biskara. Ma communication commence à être inquiétée; Hamel-bel-Hadj, ancien kalifa d'Abd-el-Kader, marche sur Sidi-Okba pour enlever Ben-Chenouf, notre allié, près Biskara.

Les habitants de Boucada se révoltent et attaquent la faible garnison laissée dans cette ville. Les nomades quittent le Tell pour se rendre, malgré mes ordres, dans le Sahara; il faut arrêter ce mouvement insurrectionnel.

Deux brèches sont ouvertes, le fossé est comblé devant la brèche de gauche; le général a des moyens d'établir un pont volant devant celle de droite; nos munitions d'artillerie sont presque épuisées: je me décide à tenter l'attaque de vive force.

Le 20 octobre au matin, j'envoie M. le commandant Bourbaky faire un investissement provisoire de la place avec son bataillon et trois compagnies de 50 chasseurs à pied, et je lance deux colonnes d'attaque: l'une, à la brèche de gauche, est dirigée par M. le colonel Carbuccia; une compagnie de voltigeurs du 2<sup>e</sup> régiment de la légion étrangère (capitaine Padro) s'élance sur les débris et ne trouve aucune issue; elle est décimée, à la sortie de la tranchée, par des feux de flanc, et elle est en proie à des feux nourris et à bout portant; elle se porte sur une tour à demi ruinée; la tour s'écroule, engloûtissant dix hommes, découvre le reste à toute la vivacité de nouveaux feux. Sur 100 voltigeurs, 13 sont tués, 40, y compris le capitaine, sont blessés; aucun débouché ne se présente, la compagnie rentre dans la tranchée.

M. le colonel Dumontet, chargé de la colonne de droite, fait démasquer la tête de sape; on roule avec peine une grande et lourde charrette destinée à ser-

vir de pont sur le fossé plein d'eau: la charrette tourne en descendant; impossible de l'utiliser.

On avait préparé un autre tablier de pont avec des tonneaux vides; les hommes qui le portent sont tués avant d'arriver. Les grenadiers du 43<sup>e</sup> et la section du génie s'élancent dans l'eau jusqu'aux épaules et franchissent péniblement l'escarpe; les uns s'attachent à percer le mur, qui n'est pas détruit à sa base; les autres gravissent les pentes, cherchent à pénétrer, et sont recrus par des feux à bout portant qui partent des débris mêmes. Rien n'abrite nos soldats des coups de l'ennemi; tout le bataillon s'avance successivement; l'escarpe devient de plus en plus glissante; les débris inclinés sur lesquels on s'arrête finissent par être impraticables: partout des obstacles infranchissables.

Le brave 43<sup>e</sup> tient deux heures attaché sur cette rampe, faisant des efforts inouïs pour pénétrer; il y a 17 tués et 80 blessés, le plupart mortellement; il perd son chef de bataillon, M. le commandant Guyot, 4 capitaines, 2 officiers; rien ne le fait plier. Je reconnais l'inutilité de nos efforts; je fais rapporter nos blessés, et j'ordonne au bataillon de se reposer successivement et en ordre dans la tranchée; ce mouvement se fait avec calme, sous la protection du 1<sup>er</sup> bataillon de zouaves.

Je rétablis les troupes dans leurs lignes, je conserve mes positions, je demande des munitions à Constantine, et je me décide à mettre toute la patience que mon éloignement des ressources pourra exiger. Rien ne doit me faire quitter Zaatcha avant sa prise.

Du 20 au 30, les travaux de la tranchée furent améliorés, les sapes s'avancèrent, le terre-plein des batteries fut considérablement élevé afin de mieux voir le pied du mur. Nos artilleurs firent en tronc de palmiers des ouvrages vraiment remarquables. Le feu et les attaques de nuit continuèrent. On commença devant la brèche de gauche un passage de fossé blindé pour tâcher d'attacher le mineur. Cette galerie blindée fut incendiée par deux fois. Chaque désordre à la tête de sape demandait souvent vingt-quatre heures et quelquefois quarante-huit heures pour être réparé; on était à quelques mètres de la place.

Je cherchai à attaquer les intérêts des habitants, et je fis abattre des palmiers (un palmier rapporte à Zaatcha 6 fr. par an au moins), chaque opération de cette nature devenait un combat. Je faisais

protéger les travailleurs par des compagnies, mais au bout de peu de temps le feu de l'ennemi devenait tellement vif que j'étais souvent obligé de faire rentrer pour ménager le sang de nos soldats. Le 25 octobre, les habitants firent une sortie si vive sur les hommes employés à la coupe des palmiers que nous laissons une caisse de tambour et des outils entre leurs mains. Je fus obligé d'appeler les troupes du camp pour assurer le retrait.

Je repris l'opération le lendemain, et je dégarnis ainsi successivement les jardins des alentours de nos tranchées et les abords de la fontaine où nous puissions notre eau.

Le temps s'écoulait et nos communications devenaient tous les jours moins sûres. Je fus obligé d'envoyer M. le colonel de Mirbech avec la plus grande partie de ma cavalerie entre Biskara et Loutaia pour assurer l'arrivée des munitions et des convois que j'attendais.

Le 30, mes patrouilles de cavalerie furent si sérieusement attaquées par une nuée de cavaliers que je fus obligé de faire monter à cheval pour les appuyer; c'étaient les nomades qui arrivaient du Tell et qui tournaient leurs armes contre nous; deux vigoureuses charges exécutées par les détachements des 3<sup>e</sup> chasseurs et 3<sup>e</sup> spahis, sous les ordres de M. Lemyre de Villiers, les maintinrent: il était tard, je fis rentrer.

(La suite au prochain numéro.)

### Spectacles du 9 Janvier.

GRAND-THEATRE. — Relâche pour les répétitions générales du Val d'Andorre.

Demain, dernière représentation de Mlle Masson, Charles VI, grand opéra en cinq actes.

On commencera à six heures et demie.

JARDIN-D'HIVER. — L'ancienne salle du cirque du Jardin vient de se métamorphoser de la façon la plus étonnante; les murs, dépouillés de leurs gradins disgracieux, ont été, comme par enchantement, recouverts de magnifiques peintures; des myriades d'anges et d'enfants se jouent au milieu de l'or, et les fleurs de la décoration, les paysages des tropiques et leurs végétations lumineuses approfondissent toutes les perspectives, enfin les richesses de la peinture y ont été épuisées.

Ce gigantesque travail a été exécuté par des artistes de notre ville, dont la juste susceptibilité a voulu prouver à nos compatriotes, en créant une œuvre peut-être sans rivale en France, que l'art, le goût et le talent sont en province comme ailleurs. C'est au bénéfice de ces mêmes artistes que se donne-

ront cette saison les bals du Jardin d'Hiver dont se préoccupe tant notre jeunesse lyonnaise. Nous leur prédisons le plus brillant succès, car on ira à ces fêtes splendides, autant par l'attrait du plaisir que pour rendre hommage au talent.

### OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES,

Par Berthiot, opticien, quai des Célestins, 48.  
8 JANVIER, 7 HEURES DU MATIN. — Thermomètre, 6 degrés au-dessous de 0. — Baromètre, 747. — Hygromètre, 70 degrés. — Vents, nord. — Ciel, beau.  
Hauteur des rivières. — Rhône, 0 mètre 80 centimètres. — Saône, 0 mètre 80 centimètres.

### BOURSE DE LYON DU 8 JANVIER 1850.

	COMPTANT	LIQ. DU 15 J.	DU 31 JAN.
Rentes 5 0/0 . . . . .	92 33	92 63	92 80
3 0/0 . . . . .	92 23	92 23	92 23
3 0/0 (coupures) . . . . .	92 23	92 23	92 23
d. 1. . . . .	92 23	92 23	92 23
d. 50. . . . .	92 23	92 23	92 23
5,0/0 Piémontais . . . . .	88 33	88 70	89
Orléans . . . . .	800	800	800
Rouen . . . . .	372 50	372 50	372 50
d. 10. . . . .	372 50	372 50	372 50
Marseille . . . . .	372 50	372 50	372 50
Vierzon . . . . .	372 50	372 50	372 50
Nord . . . . .	452 50	452 23	452 23
d. 10. . . . .	452 50	452 23	452 23
d. 10. . . . .	452 50	452 23	452 23
Mines de la Loire . . . . .	525	525	526 25
d. 10. . . . .	525	525	526 25
Chemin de St-Etienne . . . . .	6530	6530	6530
Obl. des Min. de la Loire . . . . .	1000	1000	1000
Gaz de Lyon . . . . .	1450	1450	1450
Troyes . . . . .	400	400	400
Ponts sur le Rhône . . . . .	2963	2963	2963
F. de la Loire et de l'Ar. . . . .	2963	2963	2963
L'Horme . . . . .	2963	2963	2963

### CONDITIONS DES SOIES DE LYON.

8 JANVIER 1850.  
Nombre de ballots entrés à la Condition: 114. — Soies ouvrées: 84. — Grèges: 50. — Dernier numéro placé: 465.

**RHUMES.** La PATE DE GEORGE (d'Epinal), pour la guérison des MALADIES DE POITRINE, est la plus agréable et la plus efficace. — Dépôt à Lyon à l'apharmacie LARDET, place de la Préfecture, 16. — Boîtes: 65 c. et 1 fr. 25 c. (Se méfier des contrefaçons.)

Le Directeur du Salut Public, E. JORDANIS.

CHANOINE. Imprimeur à Lyon, place de la Charité, 18.

Etude de M<sup>e</sup> PIGNARD, avoué à Lyon, quai de la Baleine, 17.

## VENTE

PAR LA VOIE DE L'EXPROPRIATION FORCÉE  
Devant le tribunal civil de Lyon,  
En huit lots séparés et sans enchère générale.

## d'Immeubles

Situés sur la commune de la Guillotière, Saisis au préjudice du sieur Blaise REMY, propriétaire, demeurant à la Guillotière.

Les mises à prix sont, savoir:  
Pour le premier lot, composé de maisons d'habitation, cours et jardin, d'une contenance de 24 ares 12 centiares, de trois mille francs, ci: 3,000 fr.

Pour le deuxième lot, composé de bâtiments et jardin, d'une contenance de 82 ares 91 centiares, de deux mille francs, ci: 2,000 fr.

Pour le troisième lot, composé de bâtiments, cour et pré, d'une contenance de 120 ares 77 centiares, de six mille francs, ci: 6,000 fr.

Pour le quatrième lot, composé d'un tènement de fonds en pré, d'une contenance de 20 ares 72 centiares, de mille francs, ci: 1,000 fr.

Pour le cinquième lot, composé de maisons, baraque, cour, jardin et pré, d'une contenance de 2 hectares 50 ares, de quatre mille francs, ci: 4,000 fr.

Pour le sixième lot, composé d'un bâtiment, de fonds en terre labourable, d'une contenance d'environ 25 ares, de cinq cents francs, ci: 500 fr.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés au lieu de la Mouchie, à la Guillotière.

Pour le septième lot, composé d'un tènement de fonds en terre, sis à la Guillotière, lieu des Rivières, territoire de Debourg, d'une contenance d'environ 79 ares, de douze cents francs, ci: 1,200 fr.

Pour le huitième lot, composé d'une maison et cour, sise à la Guillotière, rue de la Madeleine, n. 7, le tout d'une contenance superficielle d'environ 1 ar 20 centiares, de six cents fr., ci: 600 fr.

Les immeubles compris dans les quatre premiers lots sont traversés en partie par l'avenue des ponts du Rhône à la route de Marseille, et sont destinés à acquiescer une grande valeur par l'établissement projeté d'un embarcadere du chemin de fer de Lyon à Avignon sur leur emplacement.

L'adjudication aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, sis Palais-de-Justice, place de Roanne, le 19 janvier 1850, à onze heures du matin.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Pignard, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon.

NOTA: Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués. (58)

**DEUX CHEVAUX A VENDRE** cause de départ, rue de la République, 55. (57)

Etude de M<sup>e</sup> DIDIER, avoué à Lyon, rue Centrale, n. 7.

## PURGE D'HYPOTHEQUES.

Suivant sentence d'adjudication tranchée en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le vingt-sept janvier mil huit cent quarante-neuf, enregistrée et expédiée, le sieur Larbanet, marchand drapier, demeurant à Lyon, alors place du Petit-Change, et actuellement rue des Souffletiers, est resté adjudicataire, au prix principal de trois mille francs, des premiers, quatrième et cinquième articles du premier lot des immeubles saisis et vendus par expropriation forcée au préjudice du sieur Etienne Lacroix, propriétaire et chapelier, demeurant à Amplepuis. Lesdits immeubles, provenant de la succession du sieur Mathieu Lacroix, père de ce dernier, sont tous situés en la commune de Villechenève, canton de St-Laurent-de-Chamousset (Rhône), et consistent: 1° en un corps de domaine appelé autrefois domaine Landrion, ayant maison d'habitation, grange, cour, pré et terre, les bâtiments et cour sont situés sur le chemin tendant de Chambost à Saint-Forgeux; 2° en une terre dite terre de Saint-Marcel, de la contenance de six ares quatre-vingts centiares; 3° en deux tènements de pré appelés pré Marcel, de la contenance de vingt-huit ares six centiares.

Le sieur Larbanet voulant purger les hypothèques légales pouvant grever les immeubles dont il s'agit, a fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon, copie dûment collationnée de sa sentence d'adjudication, dont un extrait a été de suite affiché conformément à la loi en l'auditoire dudit tribunal, ainsi que le tout résulte de l'acte de dépôt qui en a été dressé par M. Luc, greffier, le quatre décembre dernier, enregistré le six par M. Dastier, qui a perçu les droits.

Et par exploits de Goure oncle, huissier à Montbrison, de Fauché, huissier à Lyon, de Desprez, huissier à St-Laurent-de-Chamousset et de Delacroix, huissier à Thizy, des vingt-six et trente-un dudit mois de décembre dernier, tous quatre enregistrés, le sieur Larbanet a fait dénoncer ce dépôt: 1° à dame Jeanne Viannay, veuve de Mathieu Lacroix, rentière, demeurant à Villechenève; 2° à dame Antonia Clairét, épouse d'Antoine Lacroix, pharmacien, demeurant ensemble à Montbrison, et pour la validité à ce dernier; 3° à dame Jeanne-Marie Gouyet, épouse d'Etienne Lacroix, marchand chapelier, demeurant ensemble actuellement à Thizy, et pour la validité à ce dernier; 4° et à M. le procureur de la république près le tribunal civil de Lyon.

Avec déclaration que tous ceux du chef desquels, autres que les dames susnommées, il pourrait être requis sur les immeubles dont il s'agit des inscriptions pour cause d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus du sieur Larbanet, celui-ci ferait faire la présente publication conformément à l'article 696 du code de procédure civile, et à l'avis du conseil d'état du 9 mai 1807, approuvé le premier juin suivant.

En conséquence, les ayant-droits sont invités à faire inscrire lesdites hypothèques dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, à peine de déchéance. (55)

Même étude.

## PURGE D'HYPOTHEQUES.

Suivant sentence d'adjudication tranchée en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le vingt-sept janvier mil huit cent quarante-neuf, enregistrée et expédiée, le sieur Jean-Marie Gros, marchand de pores, demeurant à Villechenève, est resté adjudicataire, au prix principal de deux mille quatre cent cinquante francs, des articles deux et trois du premier lot des immeubles saisis et vendus par expropriation forcée au préjudice du sieur Etienne Lacroix, chapelier, demeurant à Amplepuis. Lesdits immeubles provenant de la succession du sieur Mathieu Lacroix, père de ce dernier, sont tous situés en la commune de Villechenève, canton de St-Laurent-de-Chamousset (Rhône), et consistent: 1° en une terre labourable, dénommée terre du Bourg, de la contenance superficielle de dix-sept ares soixante-dix centiares; 2° et un pré dit pré Sous-le-Bourg, de la contenance superficielle de trente-quatre ares quarante centiares.

Le sieur Gros, voulant purger les hypothèques légales pouvant grever les immeubles dont il s'agit, a fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon copie dûment collationnée de sa sentence d'adjudication, dont un extrait a été de suite affiché conformément à la loi en l'auditoire dudit tribunal, ainsi que le tout résulte de l'acte de dépôt qui en a été dressé par M. Luc, greffier, le quatre décembre dernier, enregistré le six par M. Dastier, qui a perçu les droits.

Et par exploits de Goure oncle, huissier à Montbrison; de Fauché, huissier à Lyon; de Desprez, huissier à Saint-Laurent-de-Chamousset, et de Delacroix, huissier à Thizy, des vingt-six et trente-un dudit mois de décembre dernier, tous quatre enregistrés, le sieur Gros a fait dénoncer ce dépôt: 1° à dame Jeanne Viannay, veuve de Mathieu Lacroix, rentière, demeurant à Villechenève; 2° à dame Antonia Clairét, épouse d'Antoine Lacroix, pharmacien, demeurant ensemble à Montbrison, et pour la validité à ce dernier; 3° à dame Jeanne-Marie Gouyet, épouse d'Etienne Lacroix, marchand chapelier, demeurant ensemble actuellement à Thizy, et pour la validité à ce dernier; 4° et à M. le procureur de la république près le tribunal civil de Lyon.

Avec déclaration que tous ceux du chef desquels, autres que les dames susnommées, il pourrait être requis sur les immeubles dont il s'agit des inscriptions pour cause d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus du sieur Gros, celui-ci ferait faire la présente publication conformément à l'article 696 du code de procédure civile et à l'avis du conseil d'état du 9 mai 1807 approuvé le premier juin suivant.

En conséquence, les ayant-droits sont invités à faire inscrire lesdites hypothèques dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, à peine de déchéance. (54)

**A VENDRE A L'AMIABLE**  
LES MOULINS de Belleville-sur-Saône, composés de cinq paires de meules. S'adresser, pour voir les moulins, sur les

lieux, et pour connaître les conditions de la vente, à M<sup>e</sup> DURILLON, avoué à Villefranche. (18)

Même étude.

## PURGE D'HYPOTHEQUES.

Suivant sentence d'adjudication tranchée en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le vingt-sept janvier mil huit cent quarante-neuf, enregistrée et expédiée, le sieur Jean-Baptiste Verrière, cultivateur, demeurant à Villechenève, est resté adjudicataire au prix principal de cinq cent vingt-cinq francs, 1° du sixième article du premier lot; 2° et du second lot ne se composant que d'un seul article, des immeubles saisis et vendus par expropriation forcée au préjudice du sieur Etienne Lacroix, propriétaire et chapelier, demeurant à Amplepuis. Lesdits immeubles provenant de la succession du sieur Mathieu Lacroix, père de ce dernier; sont tous situés en la commune de Villechenève, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône) et consistent 1° en un pré, appelé le pré des Grandes-Places, de la contenance de dix-huit ares soixante-et-dix centiares; 2° et en un tènement de bois-taillis de la contenance d'un hectare quarante-cinq ares soixante-cinq centiares.

Le sieur Verrière voulant purger les hypothèques légales pouvant grever les immeubles dont il s'agit a fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon copie dûment collationnée de sa sentence d'adjudication, dont un extrait a été de suite affiché conformément à la loi en l'auditoire dudit tribunal, ainsi que le tout résulte de l'acte de dépôt qui en a été dressé par M. Luc, greffier, le quatre décembre dernier, enregistré le six par M. Dastier qui a perçu les droits.

Et par exploits de Goure oncle, huissier à Montbrison, de Fauché, huissier à Lyon, de Desprez, huissier à Saint-Laurent-de-Chamousset, et de Delacroix, huissier à Thizy, des vingt-six et trente-un dudit mois de décembre dernier, tous quatre enregistrés, le sieur Verrière a fait dénoncer ce dépôt: 1° à dame Jeanne Viannay, veuve de Mathieu Lacroix, rentière, demeurant à Villechenève; 2° à dame Antonia Clairét, épouse d'Antoine Lacroix, pharmacien, demeurant ensemble à Montbrison, et pour la validité à ce dernier; 3° à dame Jeanne-Marie Gouyet, épouse d'Etienne Lacroix, marchand chapelier, demeurant ensemble actuellement à Thizy, et pour la validité à ce dernier; 4° et à M. le procureur de la République, près le tribunal civil de Lyon.

Avec déclaration que tous ceux du chef desquels, autres que les dames susnommées, il pourrait être requis sur les immeubles dont il s'agit des inscriptions pour cause d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus du sieur Verrière, celui-ci ferait faire la présente publication, conformément à l'article 696 du code de procédure civile et à l'avis du conseil d'état du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant.

En conséquence, les ayant-droits sont invités à faire inscrire lesdites hypothèques dans le délai de deux mois à partir de ce jour, à peine de déchéance. (35)

**A VENDRE** à St-Just-sur-Loire, VAST<sup>e</sup> FABRIQUE, propre à divers usages, nouvelle construction en pierres de taille à deux étages, 15 croisées par étage, près de la Loire et du chemin de fer. Il y a divers ustensiles d'impression, deux hautes cheminées de 50 mètres environ, deux hectares de terre, partie en luzerne, appartenant à la fabrique. Prix: 42,000 fr.

S'adresser à M. Delorme, propriétaire, rue de la République, 7, à Lyon. (32)

## A VENDRE

A L'AMIABLE

## UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située à Chatillon-d'Azergues, lieu de Vaud,

Deservie par la route de Chatillon à Alix et à proximité de la grande route de Lyon à Chessy.

Comprenant:

Un pré de la contenance de 2 ares 42 centiares;

Une terre de 6 ares 46 centiares;

Un bois, dans lequel on peut ouvrir une carrière de pierre à bâtir, de 10 ares 50 centiares;

Et une vigne, d'un plant supérieur, de la contenance de 51 ares 72 centiares.

Le tout d'une superficie de 70 ares 90 centiares.

On donnera toutes les facilités pour le paiement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. MERCADIER, chargeur, rue de la Vierge, n° 2, à la Guillotière.

## LE MANDATAIRE,

Banque spéciale.

Cette société rachète au comptant à des conditions avantageuses les contrats d'assurances sur la vie.

S'adresser au directeur, rue de la République, n° 7, à Lyon. (9)

## A VENDRE

## POUR CAUSE DE DÉPART, UNE CALÈCHE

Élégante et légère et des harnais plaqués

S'adresser au bureau du journal

## TABLETTES

pectorales de Manné composées

du docteur Alph. Dupasquier.

Pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, oppressions, atchmes, phthisie, maladies de poitrine, et en général toutes les affections des organes de la respiration.

Préparées par Dubreuil, pharmacien, successeur de la maison Dupasquier et seul possesseur de la formule de ces tablettes.

Rue de l'Hôpital, 29, à Lyon. — Prix de la boîte: 4 fr. 50 c. Demi-boîte: 75 c., avec l'instruction sur leur emploi. (1515)